

**PAIEMENT DE LA CANTINE**  
Année 2018/2019

Paiement à la gestion à partir du 2 mai 2019

**MOIS DE MAI / JUIN 2019**

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	18 jours X 2,10 €	37,80 €
		jour grève du 19/3/19 jour incendie déduits FIN CANTINE le 20 juin 2019

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE**  
par chèque ou par carte bleue.  
Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE  
avec au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

**Modalités de remboursement**

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.

Les jours de stages seront également décomptés.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège.

**PAIEMENT DE LA CANTINE**  
Année 2018 /2019

Paiement à la gestion à partir du 2 mai 2019

**MOIS DE MAI / JUIN 2019**

**ELEVES DE 4eme en STAGE**

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	15 jours X 2,10	31,50 €
		jour grève du 19/3/19 jour incendie déduits FIN CANTINE le 20 juin 2019

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE**  
par chèque ou par carte bleue.  
Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du Collège de Ste ANNE avec  
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

**Modalités de remboursement**

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.

Les jours de stages seront également décomptés.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.  
En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU COLLEGE RUBRIQUE G**